


Formule Sportive et
Règlement Particulier des Epreuves (RPE)
Qualifications et championnat
« Elite/Régional » **M15 féminin** et **M15 masculin**



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, lundi 26 septembre 2022

Saison sportive : 2022/2023

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications aux championnats « Elite/Régional »
Catégorie	M15 Féminin et Masculin
Abréviation	QMF et QMM – EMF et EMM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées en qualification	- M15 F : 52 équipes - M15 M : 47 équipes
Nombre d'équipes qualifiées en championnat	- M15 F : 28 équipes - M15 M : 28 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition volley-Ball
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale et Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M15	oui
M13 avec simple surclassement	oui

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)
Type de licence autorisée pour le Réfèrent Sanitaire COVID	Encadrement (hors Extension Pass Bénévole)

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 45 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) UE ou hors UE	illimité

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres	Samedi
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 15h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à 13h30 Dimanche : 09h00 à 10h00
Dates des tours de qualification et du championnat « Elite/Régional » M15 F et M15 M :	Les samedis : - 01 octobre 2022 – Tour 1 des qualifs - 15 octobre 2022 – Tour 2 des qualifs - 12 novembre 2022 – Journée 1 - 26 novembre 2022 – Journée 2 - 10 décembre 2022 – Journée 3 - 07 janvier 2023 – Journée 4 - 04 février 2023 – Journée 5 - 18 mars 2023 – Journée 6 - 01 avril 2023 – Journée 7
- Finales « OR » : les 4 équipes de la ligue « OR » et les 8 équipes de la ligue « Argent » à l'issue de la dernière journée du championnat.	- Samedi 13 mai 2023 - Dimanche 14 mai 2023
- Finales « ARGENT » : les 8 équipes de la ligue « BRONZE », les 8 équipes de la ligue « CUIVRE » à l'issue de la dernière journée du championnat ainsi que les champions interdépartementaux.	- Samedi 13 mai 2023 - Dimanche 04 juin 2023

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
Mot de passe	VOLLEY

Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier (de type Régionale « plateau ») à télécharger sur le site de la LIFvolley : [CLIQUER ICI](#)

- **Poules de 5 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles de matchs pour l'inscription des équipes ainsi que les résultats.**
- **Poules de 6 équipes ou de 7 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles de matchs pour l'inscription des équipes et 3 feuilles pour les scores des matchs.**

La feuille de **match électronique simplifiée (sans marqueur) ne pourra pas être utilisée**

Pour la feuille de match papier :

- | La scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le **lundi 14H00** pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.

En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2022/2023).

Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau ») pour les tours de qualification ainsi que pour le championnat Elite/Régional.

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres (le cas échéant)	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi (poules de 4, de 5 ou de 6)	10 minutes

Art. 10 Formule sportive

❖ M15 Féminin :

➤ Phase n°1 - Qualification :

❖ Tour 1 de qualification : le samedi 01 octobre 2022

- | 52 équipes réparties en 4 poules de 7 équipes et 4 poules de 6 équipes.
- | A l'issue du tour 1 de qualification :
 - les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule (soit : 16 équipes) seront qualifiées en niveau 1 (Accession OR et ARGENT).
 - Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de chaque poule (soit : 24 équipes) seront qualifiées en niveau 2 (Accession BRONZE et CUIVRE).
 - Les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} (soit : 12 équipes) seront éliminées des qualifications régionales, elle seront reversées en championnat interdépartemental.

❖ Tour 2 de qualification : le samedi 15 octobre 2022

- | Niveau 1 (Accession OR et ARGENT) : 16 équipes réparties en 4 poules de 4 équipes.
- | Niveau 2 (Accession BRONZE et CUIVRE) : 24 équipes réparties en 4 poules de 6 équipes.
- | A l'issue du tour 2 de qualification :
 - 28 équipes participeront à la phase n°2 de montante / descendante : les équipes du niveau 1 (soit : 16 équipes) et les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des poules du niveau 2 (soit : 12 équipes).
 - Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} des poules du niveau 2 (soit : 12 équipes) seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées en championnat interdépartemental :

➤ **Phase n°2 – Montante / Descendante** : J1 à J7 (Dates : cf. article 6 – calendrier)

| La journée 1 sera organisée comme suit :

- Ligue OR : elle sera composée des équipes classées 1^{ère} des 4 poules du niveau 1 (soit : 1 poule de 4 équipes).
- Ligue ARGENT : elle sera composée des équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des 4 poules du niveau 1 (soit : 2 poules de 4 équipes)
- Ligue BRONZE : elle sera composée des équipes classées 4^{ème} des 4 poules du niveau 1 et les équipes classées 1^{ère} des 4 poules du niveau 2 (soit : 2 poules de 4 équipes).
- Ligue CUIVRE : elle sera composée des équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des 4 poules du niveau 2 (soit : 2 poules de 4 équipes).

| A l'issue de la journée 1 :

- Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de la ligue OR se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 3^{èmes} et 4^{èmes} de la ligue OR descendent en ligue ARGENT.
- Les équipes classées 1^{ères} de la ligue ARGENT montent en ligue OR.
- Les équipes classées 2^{èmes} et 3^{èmes} de la ligue ARGENT se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{èmes} de la ligue ARGENT descendent en ligue BRONZE.
- Les équipes classées 1^{ères} de la ligue BRONZE montent en ligue ARGENT.
- Les équipes classées 2^{èmes} et 3^{èmes} de la ligue BRONZE se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{èmes} de la ligue BRONZE descendent en ligue CUIVRE.
- Les équipes classées 1^{ères} de la ligue CUIVRE montent en ligue BRONZE.
- Les équipes classées 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} de la ligue CUIVRE se maintiennent à ce niveau.

| Les journées 2 à 7 se dérouleront de la même façon.

➤ **Phase n°3 – Finales Régionales** :

❖ **Phase Finale « OR »** :

A l'issue de la 7^{ème} journée de la phase n°2, les 4 équipes de la ligue OR et les 8 équipes de la ligue ARGENT (soit : 12 équipes) y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 13 mai (après-midi)** : 4 poules de 3 équipes.
- **J2 - le dimanche 14 mai (journée)** : matchs éliminatoires et matchs de classement.

❖ **Phase Finale « ARGENT »** :

A l'issue de la 7^{ème} journée de la phase n°2, les 8 équipes de la ligue BRONZE, les 8 équipes de la ligue CUIVRE ainsi que les champions interdépartementaux y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 13 mai (après-midi)** : les équipes seront réparties dans des poules de 3 ou de 4 équipes, réparties dans des différents gymnases. Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule se qualifient pour la J2.
- **J2 - le dimanche 04 juin (journée)** : 2 poules de 3 équipes dans un seul endroit. La matinée : matchs de poules.
- L'après-midi : Matchs de classement.

Une cérémonie de clôture avec remise de récompenses sera organisée pour les deux niveaux.

❖ M15 Masculin :

➤ Phase n°1 - Qualification :

❖ Tour 1 de qualification : le samedi 01 octobre 2022

| 47 équipes réparties en 7 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes.

| A l'issue du tour 1 de qualification :

- les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule (soit : 16 équipes) seront qualifiées en niveau 1 (Accession OR et ARGENT).
- Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de chaque poule (soit : 24 équipes) seront qualifiées en niveau 2 (Accession BRONZE et CUIVRE).
- Les équipes classées 6^{èmes} (soit : 7 équipes) seront éliminées des qualifications régionales, elle seront reversées en championnat interdépartemental.

❖ Tour 2 de qualification : le samedi 15 octobre 2022

| Niveau 1 (Accession OR et ARGENT) : 16 équipes réparties en 4 poules de 4 équipes.

| Niveau 2 (Accession BRONZE et CUIVRE) : 24 équipes réparties en 4 poules de 6 équipes.

| A l'issue du tour 2 de qualification :

- 28 équipes participeront à la phase n°2 de montante / descendante : les équipes du niveau 1 (soit : 16 équipes) et les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des poules du niveau 2 (soit : 12 équipes).
- Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} des poules du niveau 2 (soit : 12 équipes) seront éliminées des qualifications régionales, elles seront reversées en championnat interdépartemental :

➤ Phase n°2 – Montante / Descendante : J1 à J7 (Dates : cf. article 6 – calendrier)

| La journée 1 sera organisée comme suit :

- Ligue OR : elle sera composée des équipes classées 1^{ère} des 4 poules du niveau 1 (soit : 1 poule de 4 équipes).
- Ligue ARGENT : elle sera composée des équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des 4 poules du niveau 1 (soit : 2 poules de 4 équipes)
- Ligue BRONZE : elle sera composée des équipes classées 4^{ème} des 4 poules du niveau 1 et les équipes classées 1^{ère} des 4 poules du niveau 2 (soit : 2 poules de 4 équipes).
- Ligue CUIVRE : elle sera composée des équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} des 4 poules du niveau 2 (soit : 2 poules de 4 équipes).

A l'issue de la journée 1 :

- Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de la ligue OR se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 3^{èmes} et 4^{èmes} de la ligue OR descendent en ligue ARGENT.
- Les équipes classées 1^{ères} de la ligue ARGENT montent en ligue OR.
- Les équipes classées 2^{èmes} et 3^{èmes} de la ligue ARGENT se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{èmes} de la ligue ARGENT descendent en ligue BRONZE.
- Les équipes classées 1^{ères} de la ligue BRONZE montent en ligue ARGENT.
- Les équipes classées 2^{èmes} et 3^{èmes} de la ligue BRONZE se maintiennent à ce niveau.
- Les équipes classées 4^{èmes} de la ligue BRONZE descendent en ligue CUIVRE.
- Les équipes classées 1^{ères} de la ligue CUIVRE montent en ligue BRONZE.
- Les équipes classées 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} de la ligue CUIVRE se maintiennent à ce niveau.

Les journées 2 à 7 se dérouleront de la même façon.

➤ **Phase n°3 – Finales Régionales :**

❖ **Phase Finale « OR » :**

A l'issue de la 7^{ème} journée de la phase n°2, les 4 équipes de la ligue OR et les 8 équipes de la ligue ARGENT (soit : 12 équipes) y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 13 mai (après-midi)** : 4 poules de 3 équipes.
- **J2 - le dimanche 14 mai (journée)** : matchs éliminatoires et matchs de classement.

❖ **Phase Finale « ARGENT » :**

A l'issue de la 7^{ème} journée de la phase n°2, les 8 équipes de la ligue BRONZE, les 8 équipes de la ligue CUIVRE ainsi que les champions interdépartementaux y participeront comme suit :

- **J1 - le samedi 13 mai (après-midi)** : les équipes seront réparties dans des poules de 3 ou de 4 équipes, réparties dans des différents gymnases. Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule se qualifient pour la J2.
- **J2 - le dimanche 04 juin (journée)** : 2 poules de 3 équipes dans un seul endroit.
La matinée : matchs de poules.
- L'après-midi : Matchs de classement.

Une cérémonie de clôture avec remise de récompenses sera organisée pour les deux niveaux.

Art. 11 Points et classement

Poules de **4 équipes** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes, les rencontres auront lieu en **2 sets secs de 25 points** (2 points d'écart).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Poules de **5 équipes, de 6 équipes ou de 7 équipes** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5, à 6 ou à 7 équipes, les rencontres auront lieu **en un seul set de 25 points** (2 points d'écart) avec un changement de terrain dès qu'une équipe arrive à 13 points.

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

- Temps morts techniques : **pas de temps morts techniques.**
- Les matchs joués en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes évoluant en qualifications dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes (1 et 2) engagées en qualifications aux championnats « Elite et Régional » dans la même catégorie, c'est la règle des catégories A et B qui s'applique :

1- Catégorie A = Joueurs (ses) appartenant à l'équipe 1 :

- | Tout (e)joueur (se) inscrit (e) sur la première feuille de match de l'équipe 1,
- | Tout (e) joueur (se) de catégorie B ayant participé (e) à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).

2- Catégorie B = Joueurs appartenant à l'équipe 2 :

- | Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2,
- | Tout joueur de catégorie A n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres de l'équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Art. 15 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA :

- Plateau à 3 équipes, à 5 équipes ou à 7 équipes : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre.
- Plateau à 4 équipes ou à 6 équipes : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre.

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M15F : 2m15 M15M : 2m24

Art. 17 Forfait

L'équipe forfait lors de l'un des tours de qualifications aux Championnats Elite et Régional, sera éliminée, elle sera reversée automatiquement au Championnat **Interdépartemental**. Elle pourra s'acquitter d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2022/2023 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications aux Championnats Elite et Régional, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1^{er} responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2022/2023.

Art. 18 Tenue de la feuille de match

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2022/2023).

ANNEXE : Catégories d'âges – 2022/2023

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023

2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS
	/	/	/		Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.
					Terrain 5m. x 10m.	Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.
	2017 6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction											
	2016 7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction										
	2015 8 ans	M9(1)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2014 9 ans	M9(2)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2013 10 ans	M11(1)					autorisé	interdiction										
	2012 11 ans	M11(2)					autorisé	interdiction										
	2011 12 ans	M13(1)							Simple Surclassement	interdiction								
2010 13 ans	M13(2)							Simple Surclassement	interdiction									
2009 14 ans	M15(1)								Simple Surclassement	interdiction								
2008 15 ans	M15(2)									Simple Surclassement	interdiction							
2007 16 ans	M18(1)										Simple Surclassement	interdiction						
2006 17 ans	M18(2)											Simple Surclassement	interdiction					
2005 18 ans	M18(3)												autorisé					
2004 19 ans	M21(1)													autorisé				
2003 20 ans	M21(2)														autorisé			
2002 21 ans	M21(3)															autorisé		
2001 22 ans &+ SEN(1)																		
1982 40 ans &+ MAST																		

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023

2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982
FEMMININES	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORS	MASTERS
	/	/	/		Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.
					Terrain 5m. x 10m.	Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.
	2017 6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction											
	2016 7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Simple Surclassement	interdiction										
	2015 8 ans	M9(1)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2014 9 ans	M9(2)				autorisé	Simple Surclassement	interdiction										
	2013 10 ans	M11(1)					autorisé	interdiction										
	2012 11 ans	M11(2)					autorisé	interdiction										
	2011 12 ans	M13(1)							Simple Surclassement	interdiction								
2010 13 ans	M13(2)							Simple Surclassement	interdiction									
2009 14 ans	M15(1)								Simple Surclassement	interdiction								
2008 15 ans	M15(2)									Simple Surclassement	interdiction							
2007 16 ans	M18(1)										Simple Surclassement	interdiction						
2006 17 ans	M18(2)											Simple Surclassement	interdiction					
2005 18 ans	M18(3)												autorisé					
2004 19 ans	M21(1)													autorisé				
2003 20 ans	M21(2)														autorisé			
2002 21 ans &+ SEN(1)																		
2001 22 ans &+ SEN(1)																		
1982 40 ans &+ MAST																		